



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la SARL MPG, a introduit une demande d'autorisation pour le compte de Madame Irma FRANTZEN-EICHERS relative à :

L'exploitation d'un monte-escaliers à Roedgen, 7, rue de la Chapelle

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2022/3628/173 du 11 septembre 2022 peut être consultée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 7 octobre au 21 octobre 2022 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 5 octobre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Carlo MULLER
Bourgmestre



Savas KOROGLANOĞLOU
Secrétaire communal

07.10.2022 – 21.10.2022
3A-2022-014-DEM

www.reckange.lu